

*Question présentée par le député :*

*M. Eric Stauffer*

*Date de dépôt : 24 avril 2013*

## **Question écrite urgente**

**Chancellerie : A l'heure des restrictions budgétaires la Chancellerie engage une deuxième secrétaire générale adjointe en classe 29 !**

A l'heure où il n'y a toujours pas de budget et que l'ensemble de l'Etat fonctionne en douzième provisionnel et que l'heure des économies a sonné! Nous apprenons de bonne source que la Chancellerie aurait engagé une secrétaire générale adjointe supplémentaire en classe 29... sic!

Aussi, nous souhaitons savoir si la décision émane du Conseil d'Etat ou si comme le dit la rumeur cela lui a échappé!

En vertu des pouvoirs qui sont ceux du député, des devoirs et obligations qui sont ceux du Conseil d'Etat, voici la question posée dans le cadre de cette QUE, conformément à l'article 163 LRGC :

Question :

*Concernant l'engagement de Mme P..., nous souhaitons savoir si la décision émane du Conseil d'Etat, ainsi que la procédure d'engagement qui a été utilisée (annonce dans la presse, annonce interne, combien de postulant, budget pour le poste, lieu de résidence, nationalité)?*